

Image not found or type unknown



Renseignements sur divorce franco-tunisiens

Par **mez**, le **14/07/2009** à **12:15**

Bonjour, je suis mariée depuis 2006 à un tunisien, notre mariage s'est déroulé en tunisie et a été retranscrit en france par le consulat. nous souhaitons à présent divorcer, mes questions sont les suivantes : dois je entamer une procédure en france et mon mari en tunisie ? si oui quelles sont les démarches à effectuer ? je précise que nous avons une petite fille de 15 mois, mon mari est reparti vivre en tunisie, quels sont ses droits vis à vis de notre fille, suis je obligée de l'emmener en tunisie pour ses droits de visite ? merci beaucoup pour les réponses que vous m'apporterez.